

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

RÈGLEMENT NO 246-2020

Règlement modifiant le règlement numéro 240-2020 déterminant le taux de taxes de l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement numéro 240-2020 déterminant les taux de taxes de l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* autorise le conseil municipal de permettre que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu que le paiement des taxes pouvait être fait en 3 versements ;

CONSIDÉRANT la pandémie de COVID-19 et la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec depuis le 13 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite venir en aide à ces contribuables en reportant les dates des 2^{ème} et 3^{ème} versement de l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 14 avril 2020 avec dépôt du projet de règlement ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le règlement numéro 246-2020 soit adopté tel que suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Les échéances des versements afin d'acquitter le paiement des taxes municipales prévues au règlement numéro 240-2020 dans son article 10.1 sont reportées aux dates suivantes :

	Anciennes échéances	Nouvelles échéances
2^{ème} versement	10 juin 2020	13 juillet 2020
3^{ème} versement	10 août 2020	10 septembre 2020

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Julie Lemieux, Mairesse

Fanny Grosz
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Avis de motion et présentation du projet de règlement le 14 avril 2020

Adopté le 20 avril 2020

Avis public affiché le 21 avril 2020

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS